Comptabilité des assurances

Les états réglementaires des sociétés d'assurances sous Solvabilité 2

1 jour (7h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992329 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 215 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Comptabilité des assurances

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Intégrer l'ensemble du dispositif réglementaire

Maîtriser les exigences comptables qui en découlent

Maîtriser le calendrier de remise des reportings

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Avoir des connaissances en comptabilité des assurances

Public concerné

Responsables comptables et financiers

Auditeurs, commissaires aux comptes et experts-comptables

Toute personne souhaitant comprendre les états réglementaires d'une société d'assurances

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser les obligations de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2

- Présentation générale
- Calendrier de mise en œuvre
- Les états quantitatifs de reporting (QRT)
- Les rapports narratifs

Distinguer les états nationaux spécifiques

- Les attentes de l'ACPR
- Les exigences quantitatives
- Les autres documents juridiques et comptables spécifiques

Exercice d'application : saisie de l'état spécifique des provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)

Analyser les états réglementaires Solvabilité 2

- Panorama des QRT
- Description détaillée de chaque famille : bilan, provisions techniques, fonds propres
- Les états spécifiques pour les groupes

Exercice d'application : élaboration d'un état des placements

Découvrir le contenu des rapports narratifs

- Le rapport à destination du public : SFCR (Solvency and Financial Condition Report)
- Le rapport à destination de l'ACPR : RSR (Regular Supervisory Report)

Mettre en œuvre les états réglementaires Solvabilité 2

- Adapter les systèmes d'information
- Utiliser la taxonomie XBRL

Exercice d'application : passage du bilan français au bilan Solvabilité 2

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À

chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.